



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/16

Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise (DSIL) au titre du dispositif « MISE AUX NORMES ET SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2022/39 du 29 septembre 2022 et n°2023/48 du 6 décembre 2023 relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet permettant une amélioration de l'accessibilité PMR au gymnase Alain Colas sis rue des Coutures, à la salle Jean Sarment sise allée des Peupliers et à l'école élémentaire Maurice Genevoix sise rue Paul Ferry sur la commune de Parmain,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 62 816,97 € HT,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 25% du montant HT des travaux au titre du dispositif « MISE AUX NORMES ET SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS » de la Préfecture du Val d'Oise (DSIL) pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter la Préfecture du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 25% de 62 816,97€ HT du montant total des travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR au gymnase Alain Colas sis rue des Coutures, à la salle Jean Sarment sise allée des Peupliers et à l'école élémentaire Maurice Genevoix sise rue Paul Ferry, soit une aide maximale de 15 704,24 €.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par la Préfecture du Val d'Oise.
- ARTICLE 3** Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.
- ARTICLE 5** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAN, le 5 mars 2026



Loïc TAILLANTER,

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Maire de PARMAN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Parmain, le 5 mars 2026

Objet : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

NOTE EXPLICATIVE

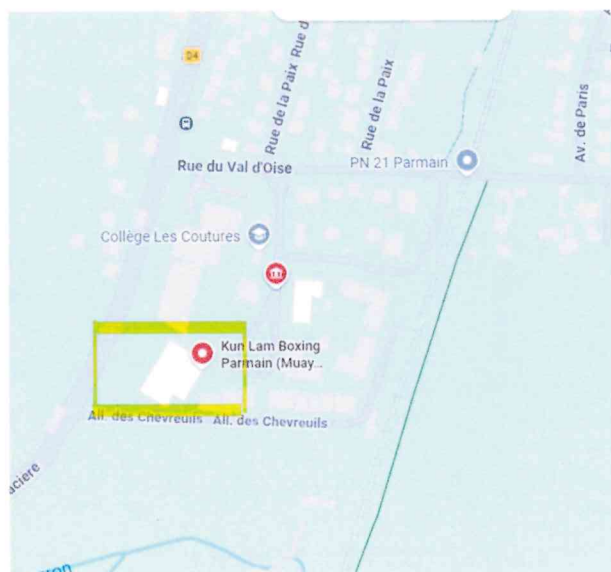
La commune de Parmain souhaite effectuer des travaux dans 3 des bâtiments communaux permettant une amélioration de l'accessibilité PMR dans le gymnase Alain Colas, la salle Jean Sarment (salle polyvalente : multisports, théâtre, spectacles, concerts, expositions, manifestations diverses) et l'école élémentaire Maurice Genevoix.

Le projet est de procéder à :

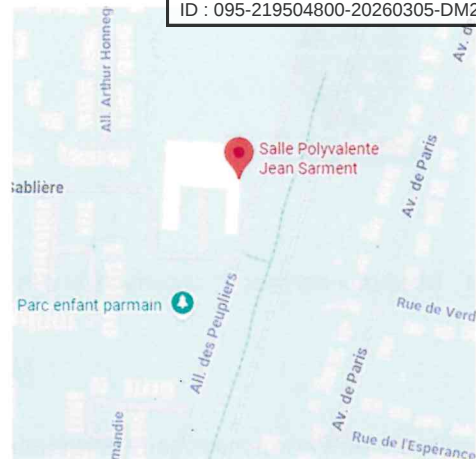
- **Gymnase Alain Colas** : Changement des WC actuels par un WC PMR avec lave-mains d'angle, barre de maintien coudée et barre de maintien rabattable.
- **Salle Jean Sarment** : Changement de la porte d'entrée actuelle par une porte deux vantaux avec 900mm de passage libre sur ouvrant de service, suivant préconisation ADAP.
- **École élémentaire Maurice Genevoix** : Création d'une rampe PMR avec garde-corps, achat d'une plateforme mobile permettant une adaptation plus facile pour tout handicap et installation d'un kit interphone vidéo portail, respectant la réglementation ADAP.

Localisation des sites :

GYMNASSE ALAIN COLAS – RUE DES COUTURES



SALLE JEAN SARMENT – ALLÉE DES PEUPLIERS



Envoyé en préfecture le 20/03/2026

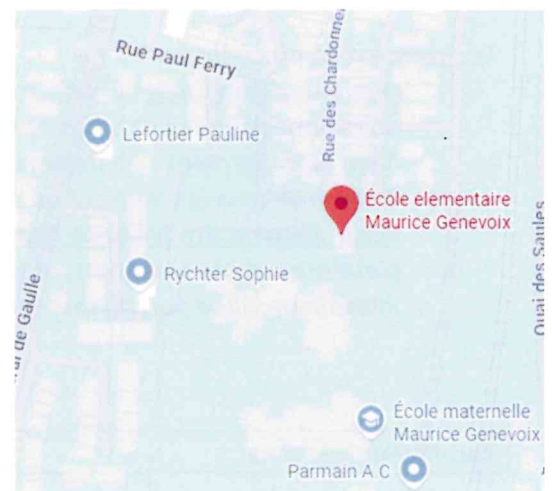
Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 095-219504800-20260305-DM202616-AR



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE GENEVOIX – 1 RUE PAUL FERRY



Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le 20/03/2026
ID : 095-219504800-20260305-DM202616-AR



Parmain, le 5 mars 2026

Objet : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

PRÉVISIONNEL DE DEMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR au gymnase Alain Colas, salle Jean Sarment et école élémentaire Maurice Genevoix sont inscrits sur le budget 2026 avec un début prévisionnel de travaux suivants :

2026							
Travaux \ Mois	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
Travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR au gymnase Alain Colas, salle Jean Sarment et école élémentaire Maurice Genevoix							

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le 20/03/2026
ID : 095-219504800-20260305-DM202616-AR



Parmain, le 5 mars 2026

Objet : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Amélioration de l'accessibilité PMR au Gymnase Alain Colas, Salle Jean Sarment et École élémentaire Maurice Genevoix

TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Changement des WC au gymnase Alain Colas par un WC PMR avec lave-mains, barre de maintien coudée et barre de maintien rabattable	Rue des Coutures	798,97 €
Dépose de la porte d'entrée actuelle salle Jean Sarment et pose d'une porte 2 vantaux tiercé avec 900mm de passage libre sur ouvrant de service	Allée des Peupliers	3 860,00 €
Création d'une rampe PMR pour l'école élémentaire Maurice Genevoix + plateforme mobile 100% électrique avec bâche de protection + fourniture et pose d'un interphone vidéo portail	Rue Paul Ferry	58 158,00 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
 Reçu en préfecture le 20/03/2026
 Publié le 20/03/2026
 ID : 095-219504800-20260305-DM202616-AR

Parmain, le 6 mars 2026

Objet : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ PMR AU GYMNASSE ALAIN COLAS, SALLE JEAN SARMENT ET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE GENEVOIX

PLAN DE FINANCEMENT

Libellé	Montant des travaux HT	Subventions HT		Montant HT à charge de la ville
Conseil Départemental du Val d'Oise	62 816,97 €	15%	9 422,55 €	37 690,18 € (soit 60%)
DSIL ou DETR		25%	15 704,24 €	
TOTAL		40%	25 126,79 €	

Le tableau ci-dessous regroupe les travaux envisagés pour l'année 2026 :

SOCIÉTÉS	DESCRIPTIFS DES TRAVAUX	TOTAL HT
GIGLIO	Pack WC PMR + lave-mains d'angle + barre de maintien coudée + barre de maintien rabattable pour le gymnase Alain Colas	798,97 €
MIROITERIE DE SARCELLES	Dépose porte existante et fourniture et pose porte 2 vantaux tiercé avec 900mm de passage libre sur ouvrant de service pour la salle Jean Sarment	3 860,00 €
DUBRAC TP	Création d'un rampe PMR pour l'école élémentaire Maurice Genevoix	49 985,00 €
MYD'L	Plateforme PMR mobile 100% électrique + bâche de protection pour l'école élémentaire Maurice Genevoix	6 483,00 €
PHONIE INTER	Fourniture et pose d'un interphone vidéo portail pour l'école élémentaire Maurice Genevoix	1 690,00 €
TOTAL HT		62 816,97 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 15 704,24 €, soit 25% de 62 816,97 € HT au titre de l'appel à projets « MISE AUX NORMES ET SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS » de la DSIL.

Loïc TAILLANTER,




Maire de PARMAIN,
 Vice-président de la Communauté de Communes
 de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts